



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 16/07/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. CAVALLARO Michaël donne pouvoir à Mme FONTAINE Jennifer, TAUROZZA Emilia donne pouvoir à Mme DESCAUDIN Nathalie.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

OBJET Approbation de la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains sur des parcelles publiques – Parcelles cadastrées section BD n°s 875, 876, 888, 901, 912 rues Ambroise Croizat, de Ruhla (lieu-dit chemin de Mastaing) à passer avec ENEDIS

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la réalisation d'un lotissement de 18 lots libres et 20 maisons locatives derrière la résidence Picasso.

Dans ce cadre, ENEDIS doit installer une canalisation souterraine (ligne électrique) et ses accessoires sur une bande de 3 mètres de large et une longueur de 241 mètres, des bornes de repérage si besoin. La société doit donc utiliser la rue de Ruhla, parcelles cadastrées section BD n° 875, 876, 888, 901 et 912 propriétés de la Commune.

Il convient donc de mettre à disposition cette emprise foncière, de mettre en place une servitude et de fixer les obligations de chacun par une convention. Cette convention engendre une indemnité forfaitaire, unique et définitive de 125,00 € versée par ENEDIS lors de la signature de l'acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le projet de convention rédigé par ENEDIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains sur les parcelles cadastrées section BD n°s 875, 876, 888, 901 et 912 rues Ambroise Croizat, de Ruhla (lieu-dit chemin de Mastaing) en vue d'y installer une canalisation souterraine et ses accessoires sur une bande de 3 mètres de large et une longueur de 241 mètres, des bornes de repérage si besoin.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël (pouvoir remis à Mme FONTAINE Jennifer), DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia (pouvoir remis à Mme DESCAUDIN Nathalie), BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



MERCIER Catherine

Le Secrétaire de séance,



GILLENS Grégory

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 06/10/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260929-16_07_2026-DE

Date d'affichage : 07/10/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine.